



**UFR PSYCHOLOGIE,  
SCIENCES SOCIALES,  
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

# **MODALITES D'INSCRIPTION - UFR PSSSE - 2018/19 -**

---

## **I. Candidature en Licence de Psychologie ou de Sociologie**

- **Bacheliers 2018**
- **Autres candidatures (Réo, EAD, VES)**
- **Candidats étrangers**

## **II. Candidature en Licence professionnelle**

## **III. Candidature en Master de Psychologie**

**Pour tous renseignements :**

**UFR PSSSE**

**Service scolarité**

**34 avenue Carnot (entrée 17 rue Paul Collomp)**

**63037 Clermont-Ferrand cedex**

**Tél. : 04 73 40 61 42 ou 04 73 40 64 63 ou 04 73 40 64 59**

**Courriel : [scola.pssse@uca.fr](mailto:scola.pssse@uca.fr)**

**Internet : <http://wwwpsy.univ-bpclermont.fr>**

# **I. Candidature en Licence de Psychologie ou de Sociologie**

**Conditions d'admission en 1<sup>ère</sup> année de licence, être titulaire :**

- soit du baccalauréat
- soit d'un diplôme jugé équivalent (dans cette hypothèse faire une demande d'équivalence)
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

## **BACHELIERS 2018**

(Académie de Clermont-Ferrand 03-15-43-63

et des départements suivants : Corrèze, Creuse, Lozère)

Attention : La capacité d'accueil en Licence 1 est limitée.

### **A- Procédure de saisie des vœux à l'Université :**

Les futurs bacheliers doivent saisir leurs vœux sur le portail national PARCOURSUP :

à partir du **22 janvier 2018 et jusqu'au 13 mars 2018.**

<http://www.parcoursup.fr>

### **B- Procédure d'inscription administrative à l'UFR PSSSE :**

#### ***1) Inscription à l'UFR PSSSE***

Une fois la candidature acceptée via le portail PARCOURSUP et les résultats du baccalauréat proclamés, vous devez obligatoirement vous connecter au serveur de l'UCA et procéder à votre inscription en ligne (juillet 2018) :

<https://inscription.uca.fr>

#### ***2) Dépôt en ligne des Pièces Justificatives***

A la fin de votre inscription en ligne, vous devez obligatoirement scanner et déposer sur le serveur les pièces justificatives demandées.

Le dépôt des pièces justificatives correspond à la dernière phase de l'inscription administrative à l'UFR PSSSE. L'inscription administrative est obligatoire pour obtenir le statut d'étudiant, pour accéder aux cours, pour passer les examens et obtenir les diplômes. Elle implique le paiement de droits d'inscription aussi appelés droits de scolarité.

**Attention** : Si votre dossier n'est pas complet, et si la totalité des pièces demandées ne sont pas scannées, alors votre inscription ne pourra pas être enregistrée et la carte d'étudiant ne sera pas délivrée.

## **CANDIDATURE REORIENTATION « externe » L1**

*Sont concernés : bacheliers des années antérieures, étudiants en provenance d'autres universités ou autres établissements, reprises d'études, etc.*

## **CANDIDATURE REORIENTATION « interne » L1**

*Sont concernés : les étudiants inscrits à l'UCA en 2017/2018*

Attention : **La capacité d'accueil en Licence 1 est limitée.**

### **A- Procédure de saisie des vœux à l'Université :**

Les candidats doivent saisir leurs vœux sur le portail national PARCOURSUP :

à partir du **22 janvier 2018 et jusqu'au 13 mars 2018.**

<http://www.parcoursup.fr>

### **B- Procédure d'inscription administrative à l'UFR PSSSE :**

#### ***Etape 1 : Inscription à l'UFR PSSSE***

Une fois la candidature acceptée via le portail PARCOURSUP, vous devez obligatoirement vous connecter au serveur de l'UCA et procéder à votre inscription en ligne (juillet 2018) :

<https://inscription.uca.fr>

#### ***Etape 2 : Dépôt en ligne des Pièces Justificatives***

Suite à l'étape 1, vous devez obligatoirement scanner et déposer sur le serveur les pièces justificatives demandées.

Le dépôt des pièces justificatives correspond à la dernière phase de l'inscription administrative à l'UFR PSSSE. L'inscription administrative est obligatoire pour obtenir le statut d'étudiant, pour accéder aux cours, pour passer les examens et obtenir les diplômes. Elle implique le paiement de droits d'inscription aussi appelés droits de scolarité.

**Attention** : Si votre dossier n'est pas complet, et si la totalité des pièces demandées ne sont pas scannées, alors votre inscription ne pourra pas être enregistrée et la carte d'étudiant ne sera pas délivrée.

Les étudiants qui sont inscrits, ou ont été antérieurement inscrits dans une autre université (sauf UCA), sont soumis à **une procédure préalable de transfert de dossier.**

Effectuez les démarches auprès de l'université d'origine le plus tôt possible.

# CANDIDATURE ENSEIGNEMENT A DISTANCE (EAD)

LICENCE DE PSYCHOLOGIE

(L1, L2, L3)

**Attention** : Les candidatures concernent exclusivement les primo entrants 2018-2019 résidant au sein des ACADEMIES de BESANCON, CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE, LIMOGES, LYON et POITIERS.

## **Etape 1** : Procédure de candidature à l'UFR PSSSE :

Une demande de candidature, par courrier, doit être faite auprès du service scolarité de l'UFR PSSSE avant le :

**13 AVRIL 2018**

**Date impérative - Aucune dérogation ne sera accordée**

## **Etape 2** : Inscription à l'UFR PSSSE :

L'inscription administrative est dématérialisée, si votre demande est recevable, un lien vous sera envoyé par mail avec la procédure d'inscription en ligne (juillet 2018).

Suite à l'étape 1, vous devez obligatoirement scanner et déposer sur le serveur les pièces justificatives demandées.

Le dépôt des pièces justificatives correspond à la dernière phase de l'inscription administrative à l'UFR PSSSE. L'inscription administrative est obligatoire pour obtenir le statut d'étudiant, pour accéder aux cours, pour passer les examens et obtenir les diplômes. Elle implique le paiement de droits d'inscription aussi appelés droits de scolarité.

**Attention** : Si votre dossier n'est pas complet, et si la totalité des pièces demandées ne sont pas scannées, alors votre inscription ne pourra pas être enregistrée et la carte d'étudiant ne sera pas délivrée.

Les étudiants qui sont inscrits, ou ont été antérieurement inscrits dans une autre université, sont soumis à **une procédure préalable de transfert de dossier**. Effectuez les démarches auprès de l'université d'origine le plus tôt possible.

# **CANDIDATURE EN L2 / L3**

## **VALIDATION D'ETUDES SUPERIEURES (VES)**

### **(= EQUIVALENCES)**

Les étudiants qui ont validé des enseignements de psychologie dans une autre université et qui souhaitent candidater en cours de cursus de Licence, ainsi que les étudiants ayant obtenu des diplômes autres, doivent déposer une demande de Validation d'Etudes Supérieures (VES) qui sera examinée par la commission pédagogique de l'UFR PSSSE.

Celle-ci déterminera les enseignements dont vous pouvez être dispensé(e) et le niveau de Licence auquel vous pouvez accéder.

Faire une demande écrite au service scolarité de l'UFR PSSSE

le plus tôt possible et dans tous les cas avant le :

**13 AVRIL 2018**

**Date impérative – Aucune dérogation possible**

## **CANDIDATS ETRANGERS**

*Sont concernés : étudiants qui ne possèdent pas la nationalité française et ne sont pas titulaires du baccalauréat français :*

☞ **Etudiants étrangers ressortissants d'un pays de l'UE :**

Procéder à une demande de candidature auprès de l'UFR PSSSE avant le :

**13 AVRIL 2018**

☞ **Etudiants étrangers non ressortissants d'un pays de l'UE :**

**a) Candidature en 1<sup>ère</sup> année de Licence :**

soumise à la procédure de Demande d'Admission Préalable (DAP)

**Du 15 novembre 2017 au 22 janvier 2018.**

- si vous résidez en France : un Formulaire vert est à télécharger ([https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_11126.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11126.do)) puis vous présenter auprès de la Direction de la Formation de l'UCA **avant le 22 janvier 2018.**

- si vous résidez à l'étranger : remplir un Formulaire blanc :
  - par voie électronique pour les pays membres du C.E.F\* (Centre pour les Etudes en France) : site « nom du pays ».campusfrance.org (exemple :chili.campusfrance.org)

ou

- formulaire papier : dossier à télécharger sur le site du MENESR ou à retirer auprès du SCAC de l'Ambassade de France de votre lieu de résidence.

**b) Candidature en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de Licence ou 1<sup>ère</sup> année de Master** : vous pouvez vous inscrire **avant le 15/03/2018**:

- étudiant relevant d'un pays C.E.F\* : site « nom du pays ».etudes en france.org (ex : chili.campusfrance.org)
- étudiant ne relevant pas d'un pays C.E.F\* : retirer un dossier blanc auprès des services culturels du poste diplomatique de votre lieu de résidence et à renvoyer à l'UFR PSSSE – 34 avenue Carnot 63037 Clermont-Ferrand cedex

## **II. Candidature en Licence professionnelle Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle**

**Attention** : A titre exceptionnel la formation est susceptible de ne pas être ouverte l'année 2018/2019. L'information sera affichée sur le site de l'UFR PSSSE début mai 2018.

### **Modalités de recrutement:**

**Dossier de candidature à télécharger** sur le site de l'UFR PSSSE.

Date limite de dépôt du dossier de candidature :

**31 MAI 2018**

(cachet de la poste faisant foi)

Les candidatures doivent **être déposées conjointement selon les deux modes suivants** :

- Le dossier complet par courrier à l'adresse suivante :

UFR PSSSE

Scolarité – Licence LPMSE

34 avenue Carnot

63037 Clermont-Ferrand Cedex

- **Un dossier** comprenant, **sous format numérique**, le CV détaillé, la lettre de motivation et les relevés de notes, doit être envoyé par mail à l'adresse suivante :

[nicolas.roinsard@uca.fr](mailto:nicolas.roinsard@uca.fr)

### **III. Candidature en Master de Psychologie**

#### **➤ MASTER 1**

##### **Modalités de recrutement :**

L'inscription en 1<sup>ère</sup> année de master est sélective.

La sélection se fait sur dossier.

Tout(e) étudiant(e) titulaire d'une licence de psychologie peut postuler en vue d'une entrée en master 1.

Déposer un dossier de candidature (procédure dématérialisée à partir du site Internet de l'UFR PSSSE) entre le :

**4 et le 15 JUIN 2018.**

**Date impérative – Aucune dérogation accordée**

**(consulter le site internet de l'UFR PSSSE à partir du mois d'avril 2018)**

#### **➤ MASTER 2**

##### **Modalités de recrutement :**

L'inscription en 2<sup>ème</sup> année de master est sélective.

La sélection se fait sur dossier (phase 1) et entretien devant un jury (phase 2) pour les candidats retenus lors de la phase 1.

La 2<sup>ème</sup> année de master est accessible en formation initiale ou continue aux étudiants titulaires d'une Licence de psychologie **et** d'un Master 1 (ou maîtrise) de psychologie.

Déposer un dossier de candidature (procédure dématérialisée à partir du site Internet de l'UFR PSSSE) entre le :

**4 et le 15 JUIN 2018.**

**Date impérative – Aucune dérogation accordée**

**(consulter le site internet de l'UFR PSSSE à partir du mois d'avril 2018)**